



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante-treizième session**

Genève, 14 et 15 octobre 2020

Point 4 b) i) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:**Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:****Rapport sur l'état des comptes pour l'exercice 2019****Approbation des comptes de clôture de l'exercice 2019****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 11, paragraphe 4, de la Convention TIR, 1975, qui stipule que la Commission de contrôle TIR (TIRExB): «au moins une fois par an ou à la demande du Comité de gestion, fait rapport sur ses activités au Comité de gestion, auquel elle présente également des comptes vérifiés».

II. Comptes de clôture de l'exercice 2019

2. Le budget total et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR pour l'année 2019, y compris l'appui aux programmes (13 % du budget total), se sont élevés à 1 687 090 dollars des Etats-Unis (1 493 000 pour le plan des dépenses plus 13% au titre de l'appui aux programmes, soit 194 090 dollars) (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2018/10).

3. Les comptes définitifs de l'exercice 2019, établis par les services financiers compétents de l'Organisation des Nations Unies, ont été transmis au secrétariat TIR le 11 août 2020.

4. Il ressort de ces comptes que les dépenses de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR se sont élevées en 2019 à 1 125 487 dollars et les dépenses d'appui aux programmes (13 % des dépenses de fonctionnement) à 146 313 dollars, soit un total de 1 271 800 dollars. Le solde de l'exercice 2019 se monte à 415 290 dollars (voir le tableau ci-après).



Tableau 1

Comptes de clôture de l'exercice 2019Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport International Routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

Article de dépense	Budget 2019	Dépenses au 31	Solde au 31
	en dollars É.-U. (1)	décembre 2019 en dollars É.-U. (2)	décembre 2019 en dollars É.-U. (3) = (1) - (2)
Coût de personnel	1 280 000	1 020 670	259 330
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	110 000	66 307	43 693
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)	63 000	21 871	41 129
Services contractuels	30 000	6 710	23 290
Matériel, véhicules et fournitures	10 000	9 929	71
Sous-Total	1 493 000	1 125 487	367 513
Appui au programme (13 % du total)	194 090	146 313	47 777
Total général	1 687 090	1 271 800	415 290

5. Le tableau récapitulatif ci-après indique la situation financière et l'état des fonds au 31 décembre 2019.

Tableau 2

État financier au 31 décembre 2019Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale relatif au transport international routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

	Monnaie	Dollars É.-U.
Solde inutilisé au 31 décembre 2018		1 270 528
Provision pour la terminaison anticipée de l'Accord CEE/IRU		305 000
Solde réel du fonds au 31 Décembre 2018 ¹		1 575 528
Contributions pour l'année 2019 reçues en 2018 (montant transféré par l'IRU au plus tard le 14 novembre 2018)		1 194 039
Montant total inscrit au budget et réserve de fonctionnement au 31 décembre 2018		2 769 567
Moins : Dépenses totales en 2019	1 125 487	
Moins : Appui aux programmes en 2019	<u>146 313</u>	
Moins : Total général des dépenses en 2019		1 271 800
Plus :		
Revenu d'intérêts et autres revenus divers en 2019 ²	109 653	
Plus : Contribution totale / revenu reçu en 2019³		109 653
Solde effectif au 31 décembre 2019⁴		1 607 420

¹ Voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/16. De légères variations apparaissent en raison des ajustements du système UMOJA.

² Intérêts biennaux et autres revenus crédités pour les années 2018–2019. Voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/16.

³ Non compris la Contribution pour l'année 2020 reçue en 2019.

⁴ Y compris: Provision pour la terminaison de l'Accord CEE/IRU, provision pour frais d'installation et de séparation et réserve de fonctionnement, qui sont transférés d'année en année. Non compris la Contribution pour l'année 2020 reçue en 2019.